



**PROCE-VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 16 DECEMBRE 2022**

**ORDRE DU JOUR :**

*Accueil des participants et émargements*

- \* **Rapport moral et perspective**
  - \* **Bilan sportif de la saison précédente et perspective**
  - \* **Bilan financier et approbation des comptes**
  - \* **Questions diverses**
- Élection du Conseil d'Administration dans les conditions prévues aux articles 9 et 10 des statuts en date du 20 mai 2019.



**PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU CERCLE DES NAGEURS DE BERGERAC**

**LE 16 DECEMBRE 2022 à 19 h 30**

Le Président, Philippe POUCKET ouvre la séance à 19 h 30.

Il précise que la feuille de présence fait apparaître un nombre de membres votants de 250.

Conformément à l'article 13 des statuts de l'Association en date du 20 mai 2019, le quorum doit être d'au moins un quart des électeurs, soit pour 250 votants 62.

Cependant, seules 12 personnes présentes ou représentées ont signé la feuille d'émargement, annexée au présent procès-verbal.

De sorte que l'Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement se tenir.

Avant de clôturer, le Président précise qu'une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour de la convocation à la présente Assemblée.

Qu'en effet, c'est à tort et par erreur qu'il a été indiqué :

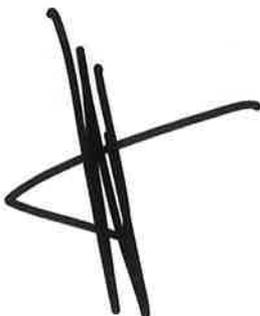
- « *Élection du Conseil d'Administration dans les conditions prévues aux articles 9 et 10 des statuts en date du 20 mai 2019.* ».

**Il fallait lire :**

- « *Élection des nouveaux membres souhaitant intégrer le Conseil d'Administration, pour compléter l'équipe actuellement en place, conformément aux articles 9 et 10 des statuts en date du 20 mai 2019.* ».

Nous clôturons la séance à 19 h 45 et reconvoquons l'Assemblée Générale Ordinaire pour le samedi 07 janvier 2023 à 14 h 00 à la Salle René Coicaud de BERGERAC.

Le Président  
Philippe POUCKET



La Secrétaire par procuration  
Karine LESCURE

